



N/R : 2025/R/1644 / 1324

Bujumbura, le 27/11/2025

A Madame/Monsieur.....

Objet : Appel à manifestation d'intérêt

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Résultat 3 (R3) dont l'intitulé porte sur *l'inscription de l'UB dans des réseaux nationaux et internationaux de recherche et d'enseignements* du Programme d'Appui Institutionnel (AI) de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) en faveur de l'Université du Burundi (UB) : **ARES/AI-UB_ 2022-2027**, l'Université du Burundi lance un appel à manifestation d'intérêt pour financement des Projets dans le cadre du **Fonds d'Impulsion à la Recherche Collaborative interuniversitaire (FIR)**.

Les dossiers de Projets rédigés en langue française devront être déposés avec la mention « Appels à Projets dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la recherche collaborative interuniversitaire » en ligne sur le lien suivant : <https://bit.ly/4irBCEk>

L'échéance pour le dépôt des Projets est fixée au **30 décembre 2025 à minuit**. Vous trouverez les termes de référence de cet appel à manifestation d'intérêt via le lien : <https://bit.ly/4irBCEk>

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Recteur

Prof. Prudence BARARUNYERETSE



COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Vice-Recteur
- Monsieur le Secrétaire Général
- Madame/Monsieur le Directeur (Tous)
- Monsieur le Coordinateur Académique du Projet ARES
- Monsieur le Coordinateur Administratif du Projet ARES

Université du Burundi
à Bujumbura



Avenue de l'UNESCO n°2
BP : 1550 Bujumbura-Burundi



cabinet-
recteur@ub.edu.bi



+25722213468
+25722219838



www.ub.edu.bi



@UB_Rumuri



FONDS D'IMPULSION À LA RECHERCHE COLLABORATIVE INTERUNIVERSITAIRE

APPEL À PROJETS

1. Contexte et Présentation du programme

Le Programme 22-27 d'Appui Institutionnel de l'Université du Burundi (UB) vise à renforcer le Développement institutionnel et le rayonnement national et international de l'UB, afin d'y créer un Environnement propice à un enseignement, une recherche et des services à la société pertinents et de qualité. Son objectif spécifique s'inscrit dans l'Objectif Général de l'Instrument AI de l'ARES visant à renforcer les capacités des EES partenaires à remplir leurs trois missions, mais est également en cohérence avec les priorités du Plan stratégique de l'UB et contribue aux objectifs stratégiques du Burundi. Le Programme se décline en Résultats.

Le Présent appel est inscrit dans le résultat 3 (R3) et vise à inscrire l'UB dans des réseaux nationaux et internationaux de recherche et d'enseignements dans le but de développer plus efficacement des projets de recherche et d'élaborer ou d'améliorer les programmes de formations et d'enseignements de l'UB correspondant aux besoins de la société.

Ainsi, pour la mise en œuvre de ce Résultat, le Programme soutiendra le développement de partenariats et de projets interinstitutionnels, grâce à la mise en place d'un fonds d'impulsion à la recherche collaborative interuniversitaire. Dans le cas présent, Cette activité vise le développement de partenariats Interinstitutionnels. Ainsi, l'UB a récemment signé un ACCORD-CADRE DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE avec l'Université d'Abomey-Calavi (UAC-Benin), qui dispose aussi d'un programme similaire d'Appui Institutionnel financé par l'ARES.

L'article 2 de cet accord vise entre autres dans le domaine de la recherche, et dans le cas présent la « nutrition » et la « biodiversité et changements climatiques », la réalisation des activités conjointes de recherche et de co-supervision ou de cotutelle des thèses de doctorat.

Par ailleurs, lors des missions antérieures, il a été élaboré une feuille de route entre l'UB et l'UAC axé sur des thématiques de recherches. Un premier résultat a abouti à l'organisation d'un workshop en aout 2024. Lors de ce workshop, les chercheurs issus des deux institutions ont pu se mettre en place autour d'une plate-forme d'échanges sur base de ces deux thématiques et des équipes de recherches se sont constituées.

Cette année, avec le fonds d'impulsion à la recherche, l'UB voudrait lancer un appel à des projets qui sont articulés autour des deux thématiques prioritaires déjà identifiées à savoir :

- Biodiversité et changement climatique
- Nutrition, sécurité alimentaire et santé infantile



2. Objectif de cet appel

L'objectif visé est l'élaboration et la mise en œuvre des programmes communs de recherche impliquant diverses compétences dans les domaines de la biodiversité et changements climatiques, de la nutrition, sécurité alimentaire et santé infantile à travers la réalisation d'un projet. Les résultats issus de cet appel de collaboration permettront aux chercheurs des deux institutions de :

- Postuler à d'autres outils de l'ARES : (1) le programme des bourses de mobilité des doctorants, (2) le programme des projets d'amorce et de valorisation et/ou (3) le programme des projets de recherche (PRD) et des projets d'enseignement (PFS).
- Mettre en contact les compétences des deux universités afin de renforcer les formations dans les domaines de la biodiversité et changements climatiques d'une part, et de la nutrition, sécurité alimentaire et santé infantile d'autre part.

3. ELEMENTS IMPORTANTS À FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les projets seront réalisés entre les chercheurs de l'UB et ceux de l'UAC. Par conséquent, les CV détaillés des deux porteurs du projet sont exigés et la lettre d'engagement fournie par le responsable académique au niveau de la Direction de la recherche de chaque institution. Le projet s'exercera sur le **territoire du Burundi** et la structure du projet comprendra les éléments suivants :

3.1. Fiche de projet

- Informations du Porteur de Projet (Nom & Prénom, grade académique, affiliation au centre de recherche, etc.)
- Titre du projet avec acronyme :
- Domaine scientifique :
- Budget demandé :
- Durée (maximum 15 mois) :
- Intervenants (membres de l'équipe) :

3.2. Description du projet

- Introduction (contexte de la recherche, intérêt/pertinence du projet et problématique)
- Objectif global ;
- Objectifs spécifiques ;
- Méthodologie ;
- Résultats attendus ;
- Chronogramme de réalisation ;
- Budget détaillé ;
- Résumé sous la forme d'un tableau du cadre logique avec des indicateurs de résultats.

4. Profil

Les chercheurs issus des deux institutions dans les domaines de l'agronomie, des sciences environnementales, de la biodiversité, des sciences médicales ou autres domaines relatifs à la santé.



5. Domaines

Selon les thématiques identifiées, les projets peuvent couvrir les sujets en rapport avec :

- Les sciences du vivant ;
- Les technologies agro-alimentaires
- Les changements climatiques
- La sécurité alimentaire
- La santé nutritionnelle
- Etc.

6. Calendrier d'introduction des candidatures et de réalisation des projets

Le calendrier suivant est proposé pour :

- Publication de l'appel: 30 novembre 2025
- Date limite d'envoi des projets: 30 décembre 2025
- Sélection des projets: mi- janvier 2026
- Réalisation des projets: Jusqu'au 31 juillet 2027
- Rapportage: 31 août 2027

7. Modalités d'Introduction des candidatures

La rédaction des projets doit être complétée au format .doc et envoyé en un seul et unique fichier PDF sur le lien suivant : <https://bit.ly/4irBCEk> avec tous les éléments repris au point 3.

8. Sélection

La sélection sera faite par une équipe de la Direction de la Recherche de l'UB en collaboration avec l'équipe de coordination locale (ARES-CCD/CCI), les responsables du Résultat 3 concernés par le programme AI-2022-2027 et une équipe de l'Université partenaire désignée par l'UAC.

8.1. Conditions d'éligibilité

- Les deux porteurs du projet doivent être des chercheurs ou des enseignants-chercheurs affiliés à un centre ou laboratoire de l'UB ou de l'UAC.
- Lettres de recommandation annexées à l'appel et fournies par le responsable du centre de recherche et ou laboratoire de l'institution d'origine des porteurs de projet

8.2. Critères de sélection

- Parcours professionnel et publications scientifiques du porteur de projet en lien avec le projet ;
- Qualité scientifique du projet proposé ;
- Faisabilité du projet ;
- Domaine (s) se rapportant aux pôles thématiques prioritaires ;
- Intérêt/pertinence du domaine de recherches pour nos universités, nos centres de recherches ; nos laboratoires, etc.



9. Modalités financières

La durée de financement maximale dans le cadre du fonds d'impulsion ne peut couvrir que quatre projets et l'enveloppe **globale par projet** ne peut excéder **12.500 euros** conformément au calendrier défini au point 6.

